

Commune de OGNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT
PROVISOIRE

ARRET
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
21 MARS 2018

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e



LEGENDE

- Limite communale
- Courbes de niveau
- Boisements à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ★★★ Haie ou alignement d'arbres à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole